



**ANDICAT**  
Association Nationale des  
Directeurs et Cadres d'ESAT

**Ministère du travail, de l'emploi,  
de la formation professionnelle  
et du dialogue social**

*Madame Myriam EL KHOMRI*  
127 rue de Grenelle  
75700 PARIS SP 07

Objet : projet de décret et d'arrêté relatif à la RLH  
(reconnaissance de la lourdeur du handicap)

Paris, le 9 septembre 2015

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance du projet de décret et d'arrêté sur la reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) et nous voudrions vous exprimer notre plus vive satisfaction à propos de la seule véritable mesure pour favoriser le passage du milieu protégé (les ESAT) vers le milieu ordinaire de travail, lorsqu'il est possible.

ANDICAT s'est en effet mobilisée depuis plusieurs années pour obtenir l'attribution automatique et sécurisée de la RLH aux sortants d'ESAT.

Il semble que cela sera enfin chose faite prochainement.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Gérard ZRIBI  
Président d'ANDICAT